



FEDERATION TAHITIENNE DE VA'A

Agrément : Arrêté n°227/PR du 01/02/2001- Délégation : Arrêté n°1328/MEE du 22/02/2016 n° Tahiti 214866

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX HEIVA VA'A MATA'EINA'A

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les courses de va'a du HEIVA VA'A MATA'EINA'A sont ouvertes à tout ~~g~~roupement sportif affilié à la Fédération Tahitienne de Va'a et à jour de leur cotisation annuelle.

RÈGLEMENT DES COURSES DE LAGON

1 - INSCRIPTIONS - ENGAGEMENTS

Les engagements nominatifs se font obligatoirement auprès de la Fédération Tahitienne de Va'a. Ils seront clos à une date fixée par le Comité Organisateur. Passé ce délai, des pénalités seront appliquées.

L'engagement aux courses du Heiva oblige l'athlète à une participation exclusive au sein du club qui l'a inscrit et accepte dans son intégralité le présent règlement.

Ces courses sont ouvertes à tous, sans distinction de commune, de siège social, de zone géographique et sur présentation d'une licence à jour.

2- LICENCIES 'LOISIR '

Le licencié loisir, à jour, est autorisé à participer et devra opter pour un club affilié, à jour de ses cotisations et engagé au Heiva Va'a, pour valider sa participation aux courses de lagon uniquement.

3 - TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue vestimentaire obligatoire est le *pareo* et la *couronne de tête*. Chaque équipage devra se présenter sous les couleurs de son club. Le pareo enroulé autour de la taille est interdit.

Les va'a et accessoires ne doivent afficher aucune marque publicitaire et commerciale.

Le Jury refusera le départ à tout va'a ne respectant pas ces dispositions. En cas de persistance, la sanction pourra s'étendre à l'ensemble du club et ce, pour toutes les courses de la journée.

4 - CLUBS ET RAMEURS « ETRANGERS »

Les équipes étrangères désireuses de participer aux courses du HEIVA VA'A MATAE'INA'A pourront être parrainées par un club local dont elles porteront le nom et les couleurs.

Elles devront s'acquitter d'un droit d'assurance pour couverture individuelle et de responsabilité civile. Il en est de même pour un rameur d'origine étrangère désirant y participer à titre individuel.

Le mixage de rameurs du même sexe du club parrainé et du club parrain est toléré.

5 - VA'A

Les va'a conçus pour la haute mer ne sont pas autorisés à participer aux courses de lagon.

6 - IMMATRICULATION

Le numéro d'immatriculation des clubs est celui répertorié à la Fédération Tahitienne de Va'a. Dans le cas contraire, les engagés se verront attribuer un numéro d'immatriculation temporaire.

Ces numéros, d'une hauteur de vingt (20) centimètres et d'une largeur de quinze (15) centimètres au minimum, seront peints de préférence en NOIR sur fond JAUNE de chaque côté de l'avant du va'a. Il est recommandé d'y ajouter une lettre (A, B, C...) afin de distinguer les va'a d'un même club.

Le départ sera refusé à tout va'a ne respectant pas les dispositions ci-dessus. Un va'a sans numéro ou non identifié ne sera pas classé.

7 - PARCOURS

- **A - Distance 3 700m**
 - V1 Seniors hommes et dames, vétérans hommes et dames, juniors garçons
 - V3 Open hommes et dames, juniors garçons
 - V6 Open hommes et dames, garçons et filles
 - V16 Open hommes et dames, juniors garçons et filles
- **B - Distance 2 500m**
 - V1 Juniors filles
 - V3 Juniors filles
 - V1 Cadets et Cadettes
 - V3 Cadets et Cadettes
 - V6 Cadets et Cadettes
 - V1 Minimes (G/F) - Benjamins (G/F)
 - V3 Minimes (G/F) - Benjamins (G/F)

Départ devant le ponton du Jury, contourner les bouées positionnées sur le parcours et arrivée devant le ponton du Jury

8 - ÉQUIPAGES

Tout va'a doit terminer sa course avec son équipage au complet pour que son classement soit homologué.

9 - COULOIRS - ALIGNEMENT

L'alignement des va'a se fera sur une deuxième ligne matérialisée par trois bouées placées au minimum vingt (20) mètres derrière la ligne de départ après le contrôle au ponton du Jury.

10 - DÉPART - ARRIVÉE

A chaque départ de course, tous les participants doivent se présenter devant le ponton du Jury pour la comptabilisation et la vérification des effectifs engagés.

La ligne de départ et d'arrivée est matérialisée par une ligne d'eau

La procédure de départ : aux drapeaux

- drapeau rouge prêt : départ imminent
- drapeau vert : HOE

En cas de faux départ un bateau avec un drapeau rouge agité se portera devant les va'a pour les ramener sur la ligne de départ.

Le non respect du départ règlementé sera passible de disqualification. Celle-ci pourra être étendue à tous les équipages du même club engagé dans la même course.

Les départs seront donnés sans tenir compte des retardataires.

Le programme officiel des courses du Heiva Va'a Matae'ina'a est établi par la Fédération Tahitienne de Va'a.

Les quatre journées de course se dérouleront obligatoirement suivant le programme joint en annexe.

Après l'arrivée du dernier va'a, le Jury se réserve le droit de procéder au contrôle des va'a et d'identité

11 - ANNULATION DE LA COURSE

Sur décision du jury, le parcours peut être modifié ou la course annulée avant ou pendant le déroulement de celle-ci, selon les conditions météorologiques ou tout autre cas de force majeure.

**Le Président de la Fédération
Tahitienne de Va'a**

**Le Président de la
Commission Technique**

Rodolphe APUARII

Alfred MATA